

28 mar 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28-03-2003

Présence équilibrée hommes femmes

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de la Politique de l'Egalité des chances, le Conseil des Ministres a accordé une dérogation à la loi (*) visant à promouvoir la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes possédant une compétence d'avis, à certains organes consultatifs.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de la Politique de l'Egalité des chances, le Conseil des Ministres a accordé une dérogation à la loi (*) visant à promouvoir la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes possédant une compétence d'avis, à certains organes consultatifs.

Il s'agit des organes consultatifs suivants :- Comité national de sûreté de l'aviation civile ;- Commission fédérale pour la sécurité routière ;- Comité technique institué auprès de l'office de contrôle des mutualités des unions nationales de mutualités ;- Conseil supérieur des indépendants et des petites et moyennes entreprises ;- Commission consultative des bâtiments ;- Commission fédérale de la politique des ports maritimes. La dérogation a une portée de six mois. (*) du 20 juillet 1990.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>